

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 49
- présents suppléants : 2
- procurations : 10
- abstentions : 0
- votants : 61

DÉLIBÉRATION n° 2018/247

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESPARROS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Olivier CLEMENT-BOLLEE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Noël ABADIE, Catherine CORREGÉ, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïc LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT et François DABEZIES

Présents suppléants : Christine FAUGERE, Jean-Michel VIAU

Titulaires ayant donné procuration : Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, Isabelle ORTE à Nicole MARQUIE, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Joël DEVAUD à Pierre DUMAINE, Monique MARTIN à François DABEZIES, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Pascal AUDIC à Bernard PLANO, Elie FOURCADE à Henri FORGUES, Bernard PRIEUR à Jean-Marie DUTHU

Absents excusés : Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Jean-Claude CLARENS, Jean-Marie VIGNES, Maurice CABARROU, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Alain PIASER, Nathalie SALCUNI, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Philippe LACOSTE, Joëlle PEYRO, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO

Objet : Finances - Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide : Tarifs des entrées 2019

Le Bureau informe qu'il y a lieu de fixer les tarifs d'entrée 2019 au Gouffre d'Esparros et à l'Espace préhistoire de Labastide.

Le Bureau propose les tarifs suivants et demande de bien vouloir en délibérer :

Gouffre d'Esparros	Tarifs 2019
Adulte	10 €
Adulte Réduit/Etudiant/ groupe 10-20 p.	8,5 €
Handicap	5 €
Enfant (4-12 ans)	6.5 €
Enfant (13-17 ans)	7 €
Groupe Adultes + 20 p.	8 €
Groupe Enfants	6 €
Accompagnateur Groupe Enfants supp.	7 €
Pass famille	20 €

Accusé de réception en préfecture
065-200670787-20181213-2018-247-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Espace Préhistoire Labastide	Tarifs 2019
Adulte	7 €
Adulte Réduit/Étudiant	6 €
Handicap	4 €
Enfant	6 €
Groupe Adultes + 20 p./ Accompagnateur Groupe Enfants supp	6 €
Groupe Enfants	5 €
Atelier Classe ou sur Site	3,5 €
Atelier Fouilles archéo	4 €
Pass Atelier en Classe ou sur Site + Visite	8 €
Entrée Parc solo	2 €
Pass famille	21 €

Pass Gouffre d'Esparros & Espace Préhistoire de Labastide	Tarifs 2019
Adulte	14 €
Adulte Réduit / Étudiant	11,5 €
Handicap	7 €
Enfant	10 €
Groupe Adultes + 20 p.	11 €
Groupe Enfants	8 €
Accompagnateur sup.	9 €
Pass famille	42 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- d'adopter les tarifs ci-dessus des entrées au Gouffre d'Esparros et à l'Espace préhistoire de Labastide pour l'année 2019.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 21 DEC. 2018

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20181213-2018-247-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018